

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(6\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Pinart et Cie, 13 février 1861](#)

Jean-Baptiste André Godin à Pinart et Cie, 13 février 1861

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[13 février 1861](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Pinart et Cie](#)

Lieu de destinationMarquise (Pas-de-Calais)

Description

RésuméApprovisionnement en fonte des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Godin rappelle à Pinart et Cie les termes de leur convention fixée le 17 octobre 1861 relative à la livraison de 2 000 tonnes de fonte n° 1, et ce qu'on entend par fonte n° 1. Il fait grief à Pinart et Cie de lui avoir livré une fonte dure à la lime tandis que ceux-ci protestent de sa bonne qualité. Godin le menace d'établir par des moyens légaux la qualité de la fonte et de leur intenter un procès.

Mots-clés

[Chemins de fer](#), [Conflit](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Fonte](#), [Procédure \(droit\)](#), [Transport de marchandises](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (6)

Collation2 p. (11r, 12v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

11
18

Lyon le 19 février 1868

Messieurs Cariat et cie

Vos lettres de ce jour se concernant me paraissent
être un oubli complet de nos conventions et me
paraissent d'un argent de les remettre sous vos yeux
votre lettre du 17 4^{ème} me dit vous vous libérerez
de 200 tonnes le 30 7^{ème} 1868 200 tonnes
de fonte n^o 2 qualité supérieure, ma lettre
du 26 vous représentait. Vous devez me livrer
200 tonnes de fonte de moulage n^o 2 de
1^{ère} qualité supérieure est à dire pas recristallisé,
et livré à la lime dans la fonte des pièces
similaires que comporte ma fabrication comme
il est été les bonnes fontes que vous m'avez
attestément livrées

Dans le langage des maîtres de forges
la fonte n^o 2 est sur la fonte de première
qualité une fonte à des caractères sur lesquels
on se reconnaît, et bien entre nous il a
été dit et cela par vous même que vous
m'avez libéré de 200 tonnes de qualité supérieure
et aujourd'hui que vous m'avez livrés des fontes
ayant les caractères apparents de très mauvaises
fontes et dont à l'emploi on obtient que des
pièces si dures à la lime qu'il est impossible
de faire usage des machines que vos capitales
sont conformes à nos conventions et que ces
fontes sont bonnes, les fontes sont plus déquies
que les paroles, et dit que vous m'avez livré

21
iradone je suis ita obligi de la faire itabli
par des moyens legaux et cela ne sera pas
difficile

votre lettre du 9 semble ita un abandon
de vos obligations sil en est ainsi il faudrait
de vous rappeler que votre lettre du 30 d'au
stipule une indemnité de fr 20 par tonne pour
la quantité de foat qui vous en me livraison pas
dans les delais et que l'apudition sans faute de
meuvaise qualité que je ne puis employer
est plus préjudiciable que l'absence de toute
livraison car la fausse qualité dans laquelle
vous m'avez jeté me compète de me approuver
ailleurs et je suis au devesment par votre faute
il me faut de tout cela sortir qu'on traite
peut être que j'ai bien soin de voir possible avec
vous et que quant à la fortune situation que
vous me faites me ne permet pas de différer
plus longtemps si vous n'avez un moyen
ou un moyen pour me tirer de la
double agrer effrayants mes civilités

Godin